

BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2017



CCAS Centre Communal
d'Action Sociale
ESSEY-LÈS-NANCY

Le budget primitif 2018 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration le 22 février 2018.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 358 603.33 € en progression de 10.20 % par rapport au budget primitif 2017.

Ce rapport de présentation du budget primitif 2018 abordera dans un premier temps les dépenses de fonctionnement puis dans un deuxième temps les recettes de fonctionnement.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	66 286 €	56 406 €	72 175 €	5 889 €	8,9%
60	Achats	20 800 €	16 900 €	20 000 €	- 800 €	-3,8%
61	Services extérieurs	8 150 €	8 740 €	7 650 €	- 500 €	-6,1%
62	Autres services extérieurs	37 336 €	30 766 €	44 525 €	7 189 €	19,3%
012	Charges de personnel	223 545 €	220 342 €	244 857 €	21 313 €	9,5%
633	Impôts et taxes sur rémunérations	3 086 €	2 948 €	3 868 €	783 €	25,4%
64	Charges de personnel	220 459 €	217 395 €	240 989 €	20 530 €	9,3%
65	Autres charges de gestion courante	32 500 €	23 703 €	36 917 €	4 417 €	13,6%
6561	Secours d'urgence - bons alimentaire	1 000 €	30 €	500 €	- 500 €	-50,0%
6562	Aides financières	9 000 €	6 408 €	11 917 €	2 917 €	32,4%
6568	Autres secours - Bons des seniors	18 500 €	13 144 €*	20 500 €	2 000 €	10,8%
6574	Subvention de fonctionnement	4 000 €	4 000 €	4 000 €	- €	
6542	Créances éteintes		121 €		- €	
67	Charges exceptionnelles	3 131 €	3 130 €	4 654 €	1 523 €	48,6%
TOTAL		325 462 €	303 582 €	358 603 €	33 141 €	10,2%

* rattachement de charges de 27 000€ fin 2016

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par l'établissement. C'est le deuxième poste de dépenses du budget.

Ces charges devraient évoluer de + 8.9 % en 2018 dû essentiellement à l'organisation de deux séjours pour les seniors (compenser en totalité par la participation de ces derniers), compte tenu de l'augmentation du nombre de participants, mais aussi des impressions et mise sous plis de la distribution des bons des seniors par un prestataire.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, progressera de 9.50 % en 2018 en comparaison avec le budget primitif précédent. Il s'agit du premier poste de dépenses du budget de l'établissement.

Les charges de personnel augmentent en 2018 en raison notamment de :

- la prise en charge par le CCAS sur une année complète d'un apprenti en gestion administrative
- la nécessité de remplacer à mi-temps une assistance socio-éducative suite à un départ en congé maternité

- la réévaluation des indemnités de certains agents de l'établissement selon les résultats de la campagne de cotation de poste.

3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes (bons alimentaires, aide sociale facultative, bons des seniors, subventions ...). Il est donc variable d'une année sur l'autre, il serait en progression de 13.60 % par rapport au budget précédent.

L'exercice 2017 confirme une augmentation des aides financières accordées (+ 24.25 % par rapport aux réalisations de 2016 sans tenir compte des aides pour le règlement des factures d'eau pour les personnes en difficultés auxquelles la Métropole verse une subvention à l'établissement).

En tenant compte du contexte économique et social et des réalisations de l'exercice précédent, il est proposé d'augmenter l'enveloppe des aides financières en 2018 (+ 2 917 €) et de réduire en revanche celle de la délivrance des bons alimentaires (- 500 €).

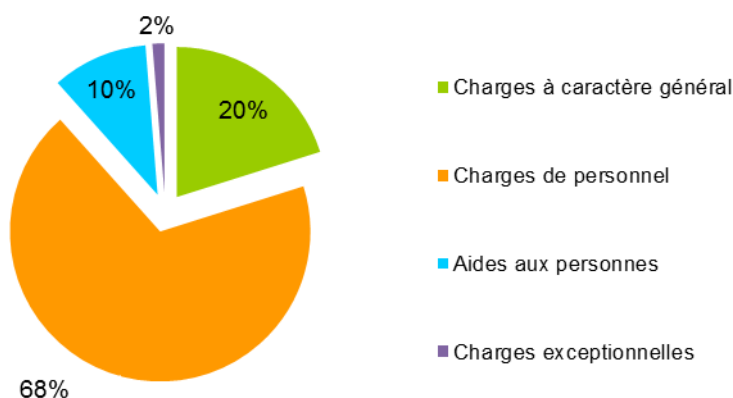
Il est proposé d'augmenter l'enveloppe des bons délivrés aux seniors car 11 % de seniors en plus pourront en bénéficier en 2018, (critère d'âge).

Comme l'an dernier, il est proposé de verser une subvention de 4 000 € à la Maison du Grémillon pour lui permettre de fonctionner sereinement.

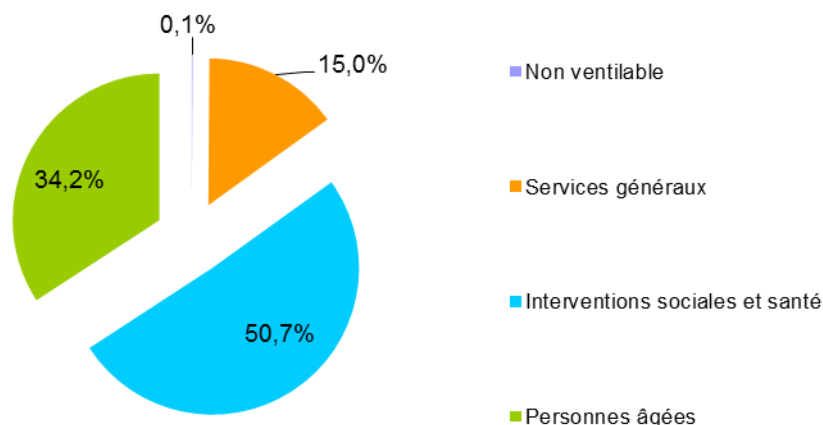
4. Les charges exceptionnelles

La Métropole du Grand Nancy ayant avancé au CCAS un volume d'aides pour le financement des factures d'eau pour les personnes en difficultés, il convient de restituer à la Métropole du Grand Nancy la subvention non consommée de l'exercice 2017. Il est donc proposé d'ouvrir à ce titre 4 654 € de crédits au budget primitif 2018.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des participations des bénéficiaires et des partenaires sociaux, des remboursements de charges, de la subvention communale et, le cas échéant, de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

Compte	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	26 500 €	31 549 €	28 562 €	2 062 €	7,8%
70	Produits des services et du domaine	17 500 €	16 506 €	16 500 €	- 1 000 €	-5,7%
74	Dotations et participations	250 782 €	236 669 €	283 505 €	32 723 €	13,0%
7473	Participations du département	0 €	3 500 €	2 000 €	2 000 €	
7474	Participations commune	239 207 €	222 000 €	269 930 €	30 723 €	12,8%
7475	Participations de la Métropole	7 617 €	5 381 €	7 617 €	- €	
74718	Autres participations (Préfecture)	0 €	1 500 €			
7478	Participations d'autres organismes (Caf...)	3 958 €	4 288 €	3 958 €	- €	
75	Autres produits de gestion courante	3 241 €	2 941 €	3 490 €	249 €	7,7%
77	Produits exceptionnels	14 200 €	16 323 €	12 900 €	- 1 300 €	-9,2%
TOTAL		312 222 €	303 989 €	344 957 €	32 735 €	10,5%
OO2	Résultat antérieur reporté (excédent)	13 240,03		13 646,50	406 €	3,1%
TOTAL		325 462 €		358 603 €	33 141 €	10,2%

1. Les produits des services

Ce poste de recettes est composé des participations des bénéficiaires à l'utilisation des services de titres de transport et de téléassistance.

La demande en service de transport devrait diminuer du fait de la modification des critères d'attribution des cités pass en 2017.

Les recettes liées à la téléassistance évoluent en fonction du nombre de bénéficiaires et de leur niveau de tarification, par ailleurs la réduction des tarifs en septembre 2017 amène à proposer d'ouvrir des crédits inférieurs à ceux de l'année précédente.

2. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve généralement les remboursements par le département du salaire de l'agent en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. et, le cas échéant, les remboursements, par l'assurance statutaire, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Ce chapitre devrait progresser de 7.8 % en 2018 par rapport au budget primitif 2017 en raison de l'inscription du remboursement par l'assurance statutaire de la rémunération d'un agent en congé maternité.

3. Les produits exceptionnels

Outre les dons, ce chapitre de recettes comprend diverses participations des bénéficiaires pour l'organisation de séjours (seniors et famille).

4. La reprise anticipée de l'excédent de clôture

Conformément à la délibération précédente, le budget primitif 2018 comporte l'inscription en recettes du résultat excédentaire de fonctionnement de 13 646.50 € constaté à la clôture de l'exercice précédent.

5. Les dotations et participations

Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS.

Il comprend également diverses subventions et aides perçues par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la CAF, la Métropole du Grand Nancy et la Préfecture.

Pour équilibrer le budget 2018 et compte tenu de l'excédent repris à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé d'augmenter de 12.8 % le montant de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la commune d'Essey-lès-Nancy (soit une demande de 269 930 € contre 239 207 € inscrits au budget primitif 2017).

Il convient de préciser qu'en 2017, 92.80 % de la subvention a été réalisée, ainsi le montant de la subvention de la Ville d'Essey les Nancy inscrit au budget 2018 constitue une hypothèse maximale que le CCAS et la Ville d'Essey les Nancy ajusteront en accord en cours d'exercice pour être au plus près des besoins de financement de l'établissement.

